

## SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2021

**Date de convocation :** 20 novembre 2021

**Date d'affichage :** 28 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-neuf novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Salle de Convivialité, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire.

**Présents :** MM. Christine BISSON, Nadia CHETTOUH, Benoît FOURREAU, Alexandre HERMAN, Martine HERMAN, Guillaume IZIQUEL, Prescilla LEGLUAIS (arrivée à 20 h 00), Marie-Laure LEHENAFF, Jérôme MAUGER, Michel PENLAE, Bastien PEZERIL, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES, Philippe VAUGEOIS.

**Absent excusé :** M. Jacky MARIE.

**Secrétaire de séance :** Mme Prescilla LEGLUAIS.

### **INTERVENTION DE JACQUES MARIE, MAIRE DE MONTHUCHON**

Monsieur Jacques MARIE, effectivement Maire de MONTHUCHON est intervenu pour présenter aux membres du Conseil Municipal l'éventualité la mise en place d'un projet commun de restauration entre les Communes de Monthuchon et celle de Cambernon.

Une Commission va être créée afin de travailler sur ce sujet.

En ce qui concerne la municipalité de Cambernon Mesdames Prescilla LEGLUAIS, Martine HERMAN, Céline ROCQUES et Messieurs Jacky MARIE, Alexandre HERMAN se proposent d'être dans la composition de cette Commission.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25 OCTOBRE 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 25 octobre 2021.

### **ASSURANCE DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal 2 projets de contrat d'Assurance pour le Personnel des collectivités, un de GROUPAMA et l'autre du CENTRE DE GESTION.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir le projet de GROUPAMA en gestion directe avec la plateforme CIGAC pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et qui prend en compte les nouveaux taux de cotisations : 6,08 % pour les agents CNRACL même taux qu'en 2018 ; et 1,12 % pour les agents IRCANTEC même taux qu'en 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer le projet de contrat.

### **LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 imposent la rédaction de Lignes Directrices de Gestion qui doivent selon le législateur permettre d'engager un dialogue social efficace et efficient et apporter plus de lisibilité à la politique des ressources humaines menée par la Collectivité.

Obligatoires quelle que soit la taille de la Collectivité, ces Lignes Directrices de Gestion sont de la compétence de l'autorité territoriale. Elles sont établies pour une durée maximale de 6 ans avec possibilité de révision durant cette période et soumises à l'avis du Comité Technique (CT).

Elles doivent être établies en 2021 pour permettre l'évolution des carrières des agents (avancements de grades et promotions internes).

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve l'élaboration des Lignes Directrices de Gestion et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

## **CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME GUILLEMETTE**

Madame Isabelle GUILLEMETTE justifie d'une durée de services publics de 6 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

De ce fait, elle peut bénéficier d'un contrat à durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat de travail à durée indéterminée.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET GENERAL**

Monsieur le Maire fait état aux membres du Conseil Municipal de l'exécution provisoire du Compte Administratif 2021 du Budget Général de la Commune.

Il en ressort à ce jour un excédent de fonctionnement d'environ 30 000 €.

## **INVESTISSEMENTS 2022**

Les membres du Conseil Municipal font un état des lieux des travaux qui pourraient être effectués en 2022.

Ces derniers concernent essentiellement les travaux de la Mairie, le débarnage et le curage de chemins et la réfection de la voirie du Bas du Bourg.

## **TRAVAUX MAIRIE**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux de rénovation thermique et de transition énergétique sur la Mairie de CAMBERNON d'un montant d'environ de 160 000 € TTC.

Il leur propose de lancer une procédure d'appel d'offres concernant ce projet à cinq architectes.

De plus, il leur propose de contacter l'entreprise CHEVALIER DIAG de TESSY BOCAGE afin d'établir un devis recherche amiante avant travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce projet et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à contacter cette entreprise.

## **CONTAINERS PARKING DU BAS DU BOURG**

Suite à la position prise lors du précédent Conseil, Monsieur le Maire a contacté les services de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage au sujet de la faisabilité de la création d'un point d'apports volontaires encastré (PAVE) sur le parking du bas du Bourg.

Il soumet aux membres du Conseil Municipal le projet de la convention qui régira cette opération, si elle est confirmée entre la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage et la Commune.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **COMPTE RENDU COMMISSION CHEMINS**

Monsieur le Maire fait aux membres du Conseil Municipal un compte rendu de la visite des chemins qui s'est déroulée le 20 novembre dernier.

Il en ressort de la nécessité de renforcer le chemin du Georget, de refaire la traversée de la route du Roqueray, d'effectuer un curage et un débarnage des chemins et/ou du chemin du Georget, de La Chaslerie, de La Chevalerie, des Nioures, de La Mignarderie, de La Guérinière et de La Fillastrerie.

Un busage devra être envisagé au village Montrocq.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valident l'avis de la Commission des Chemins et demandent à Monsieur Joël PEZERIL, Adjoint en charge de la voirie d'effectuer des devis.

### **TRVAUX CHEMIN DU GEORGET**

Suite au passage de la Commission des Chemins, il a été relaté la nécessité de poser des buses au niveau du chemin du Georget.

Des devis ont été demandé auprès des entreprises SAS FATOUT TP de SAINT SAUVEUR VILLAGES et ALLEZ d'AGNEAUX.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent le devis le moins disant de l'entreprise SAS FATOUT TP d'un montant de 9 985.68 € TTC.

Monsieur Michel PENLAE informe les membres du Conseil Municipal que le SDEM50 (Syndicat Départemental d'Energies de la Manche) prévoit de réaliser des travaux sur le réseau public d'électricité ayant pour objet d'améliorer la qualité de la distribution (extension BT GAEC LE GEORGET).

En application de l'article 2 du décret du 26 mai 2014 (désormais codifié à l'article R 323-25 du code de l'énergie), le SDEM50 engage une procédure de consultation en vue d'entreprendre la réalisation, selon les prescriptions techniques en vigueur, d'un ouvrage de distribution d'énergie électrique.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette procédure de consultation.

### **DEMANDE DE BON DE PIERRES**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder un bon de pierres à Monsieur Christophe LECORNU pour la remise en état du chemin du Bouleau.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le bon de 17 tonnes de 0,60 à prendre à Montsurvent.

### **FRELONS ASIATIQUES**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que quatre nids de frelons asiatiques ont été détruits sur la Commune dont un sur la voie verte. Le montant de la participation de la collectivité à la lutte collective s'élève aujourd'hui à 367.20 €.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la date de distribution des colis de Noël aux habitants de plus de 70 ans le vendredi 17 décembre 2021 de 9 h à 12 h.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas organiser les Vœux de la Municipalité en raison du contexte pandémique lié à la COVID 19.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Françoise LECROSNIER, ATSEM à l'école de CAMBERNON, part en retraite à la fin de l'année.

Il leur propose de lui offrir un cadeau avec la participation de l'équipe enseignante.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette proposition.

Monsieur Jérôme MAUGER informe les membres du Conseil Municipal que le Comité des Fêtes a acheté des rideaux lucioles à mettre sur la façade de la Mairie d'un montant d'environ de 800 € et demande que la Commune participe à hauteur de 50 % de l'achat.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette demande.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le lundi 10 janvier 2022 à 20 h 00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 20.